

ASSEMBLEE NATIONALE

22 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

SOUS-AMENDEMENT

N° 348

présenté par
MM. DOSÉ, TOURTELIER, BROTTES, KUCHEIDA, HABIB, DUCOUT, Mmes PERRIN-
GAILLARD, DARCIAUX, MM. COHEN, BATAILLE, GAUBERT, LE DÉAUT
et les membres du groupe Socialiste

à l'amendement n° 85 de la commission des affaires économiques

à l'ARTICLE PREMIER SEXIES

Compléter le sixième alinéa de cet amendement par la phrase suivante :

« Elles sont le niveau effectif de mise en œuvre de la couverture énergie universelle
mentionnée par l'article premier de la présente loi. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.